



Exécution des décisions judiciaires

Par **mumu**, le **10/07/2011 à 10:42**

bonjour

votre réponse me sera d un bon secours

Suite à un jugement gagné , la cours d appel administrative a condamné l Etat et une collectivité territoriale à savoir une mairie a 1000 euros chacun et les dépens à leur frais
1- A qui dois je m adresser pour le paiement - cela fait 6 mois que le jugement a été rendu
2- Pour les dépens comment faire et à qui l adresser
merci

Par **pat76**, le **13/07/2011 à 18:07**

Bonjour

Lorsque vous serez en possession de la copie du jugement, vous ferez appel au service d'un huissier pour qu'il le fasse exécuter.

Par **mumu**, le **14/07/2011 à 16:46**

bonjour

un huissier ne peut pas poursuivre une collectivité locale - mairie - ou l'état c est la question

que m a répondu un huissier il m a dit de contacter un avocat ce qui est pour moi hors de prix...en espérant que sur ce forum quelqu un ait la réponse
merci encore

Par **mimi493**, le **14/07/2011** à **16:49**

Voyez avec le Trésor public